

Démarche	: ARS_IDF_SRTS - DEMANDE D'EQUIPEMENT DE DISPOSITIFS SPECIAUX DE SIGNALISATION (catégorie B.)
Organisme	: Le service régional des transports sanitaires

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

Madame, Monsieur,

Vous n'êtes pas une société de transports sanitaires, vous êtes médecin urgentiste ou transporteurs d'organes et/ou de produit(s) sanguin(s) ?

Vous souhaitez équiper votre/vos véhicule(s) de catégorie B, d'un feu spécial bleu clignotant amovible et d'un avertisseur sonore spécial trois tons homologués ?

La présente demande en vue d'équiper d'un feu spécial bleu clignotant amovible et d'un avertisseur sonore spécial trois tons homologués est destinée aux véhicules de catégorie B.

La présente demande est attachée au véhicule et délivrée à son propriétaire. Toute cession du véhicule entraînera la caducité.

Néanmoins, si des interrogations apparaissent lors de cette démarche dématérialisée, nous demeurons à votre disposition pour vous apporter tout le soutien nécessaire.

Le service régional des transports sanitaires  
de l'ARS Ile-de-France

**La présente demande en vue d'équiper d'un feu spécial bleu clignotant amovible et d'un avertisseur sonore spécial trois tons homologués est destinée aux véhicules de catégorie B.**

**La présente demande est attachée au véhicule et délivrée à son propriétaire.  
Toute cession du véhicule entraînera la caducité.**

## IDENTIFICATION DU VEHICULE A EQUIPER

### Numéro d'immatriculation du véhicule :

Les plaques délivrées depuis 2009 utilisent le format composé de sept caractères alphanumériques : deux lettres, trois chiffres et deux lettres, les trois parties étant séparées par des tirets.  
Exemple: AA-001-AA.

# ARS\_IDF\_SRTS - DEMANDE D'EQUIPEMENT DE DISPOSITIFS SPECIAUX DE SIGNALISATION (cate

## **Numéro d'identification du véhicule :**

Le numéro d'identification du véhicule ou numéro dans la série du type est renseigné champ E. sur la carte grise du véhicule.

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Copie du certificat d'immatriculation :

copie de la carte grise

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Copie du contrôle technique en cours de validité :

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Copie de l'attestation d'assurance :

## **J'atteste que le véhicule renseigné respecte l'article R221-4 du code de la route.**

Catégorie B : Véhicules automobiles ayant un poids total autorisé en charge (PTAC) qui n'excède pas 3,5 tonnes, affectés au transport de personnes ou de marchandises, conçus et construits pour le transport de huit passagers au maximum non compris le conducteur ainsi que les véhicules qui peuvent être assimilés aux véhicules précédents et dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la sécurité routière.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## **IDENTIFICATION DU/DE LA PROPRIETAIRE DU VEHICULE**

### **Numéro d'identification SIRET :**

SIRET

Dénomination

Forme juridique

### **Précisez le nom commercial :**

si différent de la raison sociale

### **Nom de famille :**

(appelé aussi nom de naissance)

(\*)obligatoire si le/la propriétaire est une personne physique

### **Nom d'usage :**

(appelé aussi nom de mariage)

(\*)à renseigner si le/la propriétaire est une personne physique et si nécessaire

### **Prénom :**

(\*)obligatoire si le/la propriétaire est une personne physique

Adresse :

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Copie recto-verso du permis de conduire :

(\*)obligatoire si le/la propriétaire est une personne physique

## IDENTIFICATION DE L'ACTIVITE

**Le propriétaire du véhicule exerce en tant que :**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

médecin urgentiste (joindre ci-dessous la copie de la carte professionnelle et un courrier de recommandation)

transporteur d'organes et de produits sanguins (joindre ci-dessous la copie de l'extrait Kbis mentionnant comme activité principale le transports d'organes et de produits sanguins)

**Justificatif(s) d'activité :**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Kbis / carte professionnelle / courrier de recommandation / autre(s) justificatif(s) d'activité

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Kbis / carte professionnelle / courrier de recommandation / autre(s) justificatif(s) d'activité

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Kbis / carte professionnelle / courrier de recommandation / autre(s) justificatif(s) d'activité

L'Agence régionale de santé Île-de-France (ci-après ARS) procède à un traitement de données à caractère personnel pour permettre la gestion et le suivi des agréments des transporteurs sanitaires et des autorisations de véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres conformément aux dispositions des articles L.6312-2 et suivants et R.6312-1 et suivants du code de la santé publique.

<em>Ce traitement relève de l'exercice de l'autorité publique à laquelle l'ARS, en sa qualité de responsable de traitement, est investie en application de l'article 6.1.e du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016. Les données enregistrées sont conservées jusqu'au retrait de l'agrément de transport sanitaire et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants: personnels du service régional des transports sanitaires de l'ARS et personnels habilités de l'assurance maladie. Conformément au RGPD et à la loi n° 78-du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition aux données vous concernant.

Vous pouvez exercer ces droits en adressant un courrier signé accompagné de la copie d'un justificatif d'identité au délégué à la protection des données de l'ARS à l'adresse suivante :

délégué à la protection des données de l'ARS,  
Immeuble Curve, 13 rue du Landy 93200 SAINT-DENIS  
ou par courriel : ars-idf-dpd@ars.sante.fr.

Vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du RGPD et de la loi informatique et libertés.</em>

